

# La réalité des violences faites aux femmes à Monaco

C'est une première ! Monaco a publié mardi une étude qui recense les violences faites aux femmes l'année dernière. La Sûreté publique dénombre un quart d'agressions sexuelles

Les chiffres sont là, maintenant, et c'est une avancée concrète qui permet d'avoir une connaissance des faits de violence. Alors, bien sûr, les chiffres recueillis par l'Institut monégasque de la statistique et des études économiques (Imsee) ne rendent compte que d'une partie des cas, c'est-à-dire uniquement ceux qui ont été déclarés soit à la police, soit au CHPG, ou encore à l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales. » Céline Cottalorda, déléguée interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes, se réjouit que le gouvernement princier se soit comparé d'un dossier hyper-sensible.

## 113 victimes accueillies au CHPG

Pour Sophie Vincent, à la tête de l'Imsee, « recenser, objectiver et étudier ce phénomène est indispensable pour orienter l'action publique et apporter les réponses efficaces et adaptées afin de mieux lutter contre les violences faites



Sophie Vincent, directrice de l'Imsee, et Céline Cottalorda, déléguée interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes. (Photo J.D.)

aux femmes. C'est également un levier pour mobiliser l'ensemble de la société contre ce fléau. »

Si les cas se comptent par dizaines uniquement, l'étude a été assez compliquée dans le sens où il a fallu déterminer une méthodologie qui satisfasse toutes les instances. C'est ainsi que les cas dénombrés varient selon des services institutionnels consultés. Trente et une femmes victimes de violences à Monaco ont été enregistrées par les services de police. Le chiffre est démultiplié au Centre hospitalier Princesse-Grace puisque s'y rendent les personnes de Monaco, mais aussi celles des communes avoisinantes. L'Imsee précise ainsi qu'un tiers des 113 victimes accueillies au CHPG habitent dans la Principauté.

Autre étude, l'Imsee s'intéresse à la disparité des salaires entre les hommes et les femmes. Les résultats devraient être communiqués en fin d'année.

J.D.

## Aucun décès

« Nous n'avons pas de décès. Fort heureusement, bien sûr, mais c'est important de le rappeler. Car dans les Alpes-Maritimes, deux meurtres ont été recensés. Et les violences faites aux femmes touchent toutes les couches sociales, tous les milieux », commente Céline Cottalorda, déléguée interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes. Dans le département du pays voisin, 2 100 plaintes ont été enregistrées en 2019, avec des poursuites judiciaires dans 40 % des cas. Monaco n'a eu que 22 plaintes, mais la justice a été saisie dans 44 % des dossiers. L'étude de l'Imsee a été commencée le 30 novembre 2018 dès le lancement du Comité pour la promotion et la protection des droits des

femmes. Elle a mobilisé de nombreuses structures – police, justice, AVIP, CHPG – mais aussi la Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN) pour garantir scrupuleusement le respect à la vie privée et valider la méthodologie. « Compte tenu des données collectées et de l'étroitesse du territoire, c'était un préalable impératif », souligne Sophie Vincent, directrice de l'Imsee. S'il est impossible d'extrapoler les chiffres recensés car « il ne s'agit pas d'indicateurs classiques », note Sophie Vincent, directrice de l'Imsee, Céline Cottalorda souligne que les taux sont relativement comparables à la France. La typologie des agressions est la même.

## Les chiffres de 2019

### ► Faits de violences enregistrés par les services de police

- 33 cas de violences faites aux femmes en 2019 ont été recensés par les services de police, dont 31 faits commis à Monaco.
- 58 % des victimes de ces faits résident également en Principauté.
- Les femmes victimes de violences commises à Monaco sont âgées de 37 ans en moyenne et l'âge moyen des auteurs de violences est de 42 ans.
- Dans près de 60 % des cas, il s'agit de violences physiques. Pour 25 %, cela concerne des violences sexuelles. Les autres faits concernent des cas de violence psychologique ou de harcèlement moral.
- 1 cas sur 2 est commis au domicile de la victime ou de l'auteur des violences.
- 58 % des violences sont commises par le conjoint ou ex-conjoint de la victime.
- 74 % des cas de violences commises à Monaco en 2019 ont donné lieu à un dépôt de plainte.

### ► Traitement judiciaire des affaires de violence

- 33 procédures ont été ouvertes pour des cas de violences commises envers



les femmes à Monaco, dont 27 pour des faits commis en 2019.

- 15 cas font actuellement l'objet de poursuites judiciaires, ou sont en cours d'enquête, dont 12 pour des faits commis en 2019.
- Les auteurs de violences sont âgés de 39 ans en moyenne, contre 35 ans pour les victimes.
- 4 condamnations et 2 ordonnances de protection ont été prononcées à ce jour pour des faits commis en 2019, toutes à l'encontre d'hommes. 10 affaires ont été classées sans suite.

### ► Victimes de violences recensées au CHPG

- En 2019, 113 femmes admises dans

un service hospitalier ont déclaré avoir subi des violences, dont 83 % de violences physiques. Ces violences ont été recensées par le CHPG. Mais toutes n'ont pas été commises sur le territoire monégasque.

- Ces victimes sont âgées de 37 ans en moyenne.
- Un tiers des victimes habitent à Monaco.

### ► Victimes de violences reçues par l'association d'aide aux victimes d'infractions pénales

- 42 femmes victimes de violences ont été reçues par l'association en 2019, dont 40 pour des faits commis en 2019
- 81 % des victimes reçues résident à Monaco.
- Les victimes ont 39 ans en moyenne.
- Dans 83 % des cas, les violences ont été commises par le conjoint ou ex-conjoint de la victime.
- En 2019, les violences psychologiques ou économiques ont concerné 49 % des cas de violences recensés à l'AVIP. 29 % étaient des cas de violences physiques. Le harcèlement (moral ou sexuel) représente 12 % des cas. 10 % sont des faits de violences sexuelles.